L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance . . . $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, . . . 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit un journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pistre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subsequente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes en petite.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, batiments et bateaux, à vapeur, ou les maisons de commerce tenant le commissariat, $80. Ces abonnemens ne seront à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un car tré chaque fois, excepté les jours pair seulement.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, blens-meubles, les articles signés par des passagers, et les annonces de défenses &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seulement et par carte pour chaque insertion.

LES ANNONCE ou article d'une nature purement personnelle, lorsqu'il contient plus de trois lignes, payeront le double du prix des autres annonces ordinaires.

LES ABONNES qui auront besoin de la ligne ophicaire des affiches d'un abonné à l'année, tenue que vendre à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, annonces de ventes à crédit, ou autres affiches, seront fournis par nos garçons, animaux égarés ou égarés &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

AUCUNE ANNONCE ne sera insérée dans le journal de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le principe de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y en ait répondant.

LES THEATRES et autres en-trois ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouveaux annonces, payeront l'insertion des dites annonces $3.50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS, Galena et Dubuque — Le steamer MOUNT VERNON, capitaine Van Denlore, partira vendredi, 1er. décembre, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

HARTWELL, KIDDER & CARMEN,
41, rue Poydras.

30 nov—
P. S. Le Mount Vernon prendra du fret pour Randolph et Memphis

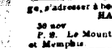

POUR LES ATTAKAPAS—par le mer — Le steamer CINCINNATI, capitaine Gilbert, partira pour ce port, le 5 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN HALL, 1, Front Levee.

Les prix du passage et du fret sont les mêmes que ceux des bateaux par la Rivière. 30 nov

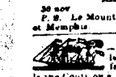

POUR LES ATTAKAPAS par Pachalay—Le nouveau steamer à marcheur à double machine NEW BRAZIL, capitaine Chenay Johnson, partira jeudi matin, 30 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

P. J. FAVY & co, 12 Conti.

Paquebot Regulier, trois fois par semaine. Pour Donaldsonville, et toutes les habitations intermédiaires.

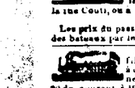

Le steamer bon marcheur MISSOURI MAIL, capitaine M. Littleton, commencera ses voyages réguliers, aujourd'hui, au départ du courant, et les continuera durant toute la saison, partant de la Nouvelle Orléans tous les Mercredis et Samedis à 4 heures P. M. Il prendra le jeudi partira de Donaldsonville, tous les Mardis, rendus et amenés à bout heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRAUD & SANDRY.

N.B.—Le propriétaire de ce steamer, désire lui faire des voyages réguliers et il ne sera rien négligé pour mériter la préférence du public. Le steamer Missouri Mail, est du courant, et les continuera durant toute la saison, partant de la Nouvelle Orléans tous les Mercredis et Samedis à 4 heures P. M. Il prendra le jeudi partira de Donaldsonville, tous les Mardis, rendus et amenés à bout heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRAUD & SANDRY.

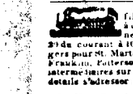

POUR LE MISSOURI—Le steamer MISSOURI MAIL, capitaine M. Littleton, commencera ses voyages réguliers, aujourd'hui, au départ